YERRES

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°99/83

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation de l'après-midi dansant du 16 mai 1999 conclue avec l'Association LES AMIS DE L'ACCORDEON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune organise un après-midi dansant animé par un orchestre le dimanche 16 mai 1999,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association dénommée "LES AMIS DE l'ACCORDEON" sise 2, rue du Bac-77410 PRECY SUR MARNE

DECIDE

DE signer avec ladite association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale, pour un montant de 4 200 F TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 7 avril 1999

REÇU LE
13 AVR. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE